## Lettre d'information

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans cette lettre d'information les métadonnées des arrêts prononcés récemment par la Cour constitutionnelle. Ces métadonnées contiennent le numéro et la date de l'arrêt, le(s) numéro(s) de rôle de l'affaire, la nature de la procédure, la (les) norme(s) contrôlée(s), le(s) dispositif(s) et les mots-clés de l'arrêt. De plus, en cliquant sur le lien, vous pouvez accéder directement à l'arrêt demandé.

Numéro d'arrêt : 114/2021 Date d'arrêt : 16/09/2021 Numéro(s) de rôle : 7015

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s): Loi du 7 mai 1999 « sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de

jeux de hasard et la protection des joueurs »

**Mots-clés :** Jeux de hasard - Licences d'exploitation de classes distinctes - Cumul - Jeux et paris en ligne via un seul et même nom de domaine et les URL associées - Même titulaire (titulaire unique) **Dispositif(s) :** Annulation (loi du 7 mai 1999, en ce qu'elle n'interdit pas, à un même titulaire, le cumul de plusieurs licences supplémentaires de classes distinctes pour l'exploitation de jeux de hasard et l'engagement de paris via un seul et même nom de domaine et les URL associées)

Document PDF: https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-114f.pdf

Numéro d'arrêt : 115/2021

Date d'arrêt : 16/09/2021 Numéro(s) de rôle : 7427 Procédure : Question préjudicielle

**Norme(s) contrôlée(s) :** Code flamand de l'aménagement du territoire (art. 4.3.1, § 1er, alinéa 1er, 1°, c), tel que le 1° a été remplacé par l'article 58, 1°, du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 « modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie et d'environnement »)

**Mots-clés :** Aménagement du territoire et urbanisme - Région flamande - Politique en matière de permis - Critères d'évaluation - Suppression d'un motif de refus de permis - Exigences pour les lotissements datant de plus de quinze ans au moment de l'introduction de la demande

**Dispositif(s):** Non-violation

**Document PDF:** <a href="https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-115f.pdf">https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-115f.pdf</a>

Communiqué de presse : https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-115f-info.pdf